



Le Pontet, le 28 novembre 2021

La Coordination Syndicale Départementale

à

Monsieur le Préfet de Vaucluse,
Pref-contact@vaucluse.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI.

Objet : Prévavis de grève de 0 à 24 heures pour la période du 6 décembre 2021 au 5 janvier 2022

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents,

Depuis près de deux ans, les fonctionnaires et agents territoriaux sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires.

De plus, depuis 6 mois, avec la mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le pass sanitaire jalonne notre quotidien. Cependant, la CSD des Services publics du Vaucluse s'oppose à toute sanction ou exclusion d'agents au motif de la non-présentation du pass sanitaire

La CGT rappelle qu'elle s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salariés.

Dans ce contexte lourd de conséquences pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration. La CSD des Services publics du Vaucluse, réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agents et salariés doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

Dans de nombreuses collectivités, des mobilisations des agents sont initiées contre l'augmentation du temps de travail ou la précarité grandissante, pour l'amélioration des conditions d'exercice des missions.

Rappelons à nos élus politiques des collectivités et établissements publics que la Constitution leur confère la libre administration, et **qu'il leur appartient, et à eux seuls**, de maintenir des régimes de temps de travail dérogatoires pour tenir compte de la pénibilité subie par les agents dans les services : cantine, école, garderie, crèche, jardinier, agents de salubrité, etc....

Avec eux, nous refusons le « vol de congés » par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607 heures annuelles. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail.

.../...

Il est temps que les pouvoirs publics consacrent un budget de fonctionnement suffisant pour répondre à la baisse de la précarité (temps partiels imposés, CDD...), assurer des traitements décents pour vivre dignement et s'assurer que l'exercice de nos missions s'effectue dans des conditions de travail correctes, garantissant la sécurité des agents territoriaux et des usagers.

La charge de travail, dans nos services ne cesse d'augmenter alors que de nombreux postes sont vacants voire supprimés, que le recours à des contractuels par le détournement des contrats pour accroissement de travail et que les conditions de travail se dégradent de plus en plus, remettant en cause la qualité des services rendus aux publics.

La CSD de Vaucluse réclame les moyens nécessaires aux missions des collectivités, tant humaines que matérielles, à l'encontre de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui remet en cause le statut des agents de la Fonction Publique, les instances nécessaires à la défense de leurs conditions de travail (CHSCT), aux instances médicales par la fusion des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme... Il est indispensable que les agents territoriaux voient leurs compétences et savoir-faire reconnus, que l'on redonne du sens à leurs métiers en leur garantissant des conditions de travail humaines et dignes.

Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a confirmé son refus de dégeler la valeur du point d'indice. Ce blocage a pour conséquence une perte de 17 % du pouvoir d'achat impactant également le niveau des retraites.

Alors que l'argent « magique » coule à flots, que des milliards d'euros sont distribués aux actionnaires des grands groupes au travers du « quoi qu'il en coûte » et des cadeaux fiscaux, la question d'une autre répartition des richesses est posée.

La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de se doter de services publics de qualité et détachés de toute considération marchande.

La CGT revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

- ❖ **10% d'augmentation salariale immédiatement, mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler la valeur du point d'indice ;**
- ❖ **10% de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 heures, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 heures ;**
- ❖ **10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.**

Pour toutes ces raisons, la CSD des Services publics du Vaucluse appelle à la grève de 0 à 24 heures sur la période du 6 décembre 2021 au 5 janvier 2022 afin que les agents de la fonction publique territoriale ainsi que les agents relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Maire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, nos sincères salutations.

Pour la CSD 84
Madeleine SAMBATI



Coordonnatrice